N°625 du 03 Juillet 2019/Prix: **250 Fcfa**

LE MESSAGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

www.lemessager-actu.com

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
Maison de la presse, casier N° 61
Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59
E-mail:
tchaboremessager@yahoo.fr
Imprimerie: RAD-GRAPHIC

Elections locales du 30 juin 2019

LA CENI ANNONCE 50,5% DE TAUX DE PARTICIPATION

CE QUE DIT LE CONTENTIEUX DES ELECTIONS LOCALES

P.4

Présidentielle de 2020 au Togo

LES RECOMMANDATIONS DE LA CEDEAO AUX ACTEURS POLITIQUES TOGOLAIS

P.3

Opportunités d'investissement dans le secteur agricole au Togo

KOUTÉRA BATAKA ÉDIFIE LES PARTENAIRES EN ITALIE

P.2

En phase avec les attentes et les pratiques de leurs clients

ORABANK TOGO LANCE OFFICIELLEMENT AUJOURD'HUI LA PLATEFORME DIGITALE OMNICANAL « KEAZ »

P.2

LE TOGO À L'EXPOSITION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE CHINE-AFRIQUE

P.7

En phase avec les attentes et les pratiques de leurs clients

ORABANK TOGO LANCE OFFICIELLEMENT AUJOURD'HUI LA PLATEFORME DIGITALE OMNICANAL « KEAZ »

Améliorer la qualité du parcours client qui regroupe les particuliers, les entreprises, les institutionnels, et autres, c'est l'objectif que poursuit Orabank en mettant sur pied la plateforme digitale Omnicanal dénommée «KEAZ» (prononcez Kiz comme les clés en anglais). Le lancement de ce nouveau produit dont la mise en place s'inscrit dans une démarche d'innovation dans un contexte de transformation digitale se fera aujourd'hui à l'hôtel du 2 février.

« Le digital s'inscrit dans les principaux piliers de transformation d'ORABANK. En remplacement d'Ora@net, notre banque en ligne, nous développons actuellement une nouvelle plateforme digitale qui sera accessible à notre clientèle via une application web et une application mobile. Cette plateforme répond aux préoccupations de disponibilité, d'accessibilité et de sécurité exigée. Elle propose une panoplie de produits et services, entre autres : les virements, les commandes de chéquiers, les transferts rapides, les paiements de salaires, les règlements de factures d'électricité, etc. Toute notre clientèle s'y retrouvera quelle qu'elle soit : particulier, entreprise, institutionnelle, sous-agent et même les non-clients. C'est vous dire à quel point nous sommes déterminés à accélérer la conquête de notre marché et devenir incontournable sur le marché à travers le digital », indique les responsables de la structure.

« KEAZ » vise les personnes physiques et morales, les utilisateurs de smartphones clients ou non. La plateforme vise à Permettre aux clients d'accéder facilement aux services bancaires, en toute sécurité, n'importe où, à tout moment, d'augmenter les flux sur les transactions via les services digitaux, de contribuer fortement à l'inclusion financière ; de créer de la valeur de croissance partagée , de collecter des ressources via le mobile banking, de développer un véritable canal de distribution des produits et services de la banque, d'affirmer la présence d'Orabank et gagner des parts de marché, de développer le réseau de sous-agents et de recruter un nombre important de nouveaux clients utilisateurs des services digitaux.

PRÉSENTATION D'ORABANK TOGO

Orabank Togo est l'une des filiales d'Oragroup, un groupe bancaire panafricain présent dans 12 pays et 4 zones monétaires en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Orabank Togo est un acteur majeur du système bancaire togolais en capital, en total de bilan, en fonds propres et en rentabilité, dotée d'une situation financière solide, qui offre une large gamme de produits et services à une clientèle aussi vaste que diversifiée : 230 000 clients dont 205 000 particuliers et 25 000 entreprises (TPE/PE, PME/PMI), institutions, commerçants, professions libérales, etc.

Orabank Togo met au service exclusif de toute sa clientèle un effectif de 404 collaborateurs et son réseau de 38 agences.

Notre mission : apporter à nos clients des produits bancaires et services financiers sur-mesure, répondant aux meilleurs standards internationaux et leur permettant de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions.

Le groupe Orabank met en œuvre au quotidien une stratégie reposant sur des valeurs partagées, organisées autour de lignes de clientèles structurées et spécialisées pour apporter le meilleur accompagnement.

Notre objectif est que nos clients continuent de nous faire confiance, que de nouveaux clients nous rejoignent et que nos collaborateurs en soient des relais efficaces parce que notre raison d'être est *« grandir ensemble et pour l'Afrique »*.

Présentation de la plateforme digitale

La nouvelle plateforme est l'initiative digitale majeure du groupe Orabank.

Cette solution permettra à terme d'assurer aux clients une expérience simple et conviviale avec une cohérence de l'information à travers tous les canaux.

Le client pourra ainsi commencer une transaction à partir d'un canal mobile et la terminer sur un guichet automatique, sur internet ou auprès d'un sous-agent.

La plateforme omnicanal fournira les produits ci-après :

1- Internet Banking pour les particuliers ;

2- Internet Banking pour les entreprises ;

3- Internet Banking pour les sous-agents ;

4- Mobile Banking / Wallet (Apple /Android et USSD) ;

5- ATM : guichet multifonctions permettant le dépôt d'espèces, le retrait sans carte, la mise à jour d'informations compte et client.

Plusieurs services à valeur ajoutée seront disponibles tels que : paiement des factures d'eau /électricité, les opérations Western Union (WU)…

Les fonctionnalités de paiement de personne à personne, ainsi que le porte-monnaie électronique (eVoucher) permettant les retraits sans carte aux guichets automatique.

Agency - Internet & Mobile App Channel

- Détails des comptes
- Relevé des comptes
- Paiement Facture
- Achat / Remboursement de Bon d'achat électronique
- Ouverture de compte bancaire
- Ouverture de compte Wallet
- Know Your Customer(KYC)
- Personal Banker (Gestionnaire de Compte)

Canal SMS: Notifications

- Notifications de solde
- Notifications de transactions
- Notifications P2P

Opportunités d'investissement dans le secteur agricole au Togo

KOUTÉRA BATAKA ÉDIFIE LES PARTENAIRES EN ITALIE

Une séance de travail s'est déroulée le 25 juin 2019 au siège de la CONFCOOPERATIVE à Rome en Italie sur les opportunités d'investissements offertes par le plan national de développement (PND 2018 - 2022). La rencontre qui s'est déroulée entre la délégation togolaise conduite par le ministre en charge de l'Agriculture Koutéra BATAKA et les premiers responsables de la CONFCOOPERATIVE consiste à donner plus d'explications sur les efforts du Togo pour favoriser et faciliter les investissements.

Placée sous le thème *« les opportunités d'investissement et de coopération au Togo »* , cette séance, a pour objectif de créer de nouvelles synergies pour consolider la coopération entre le Togo et les opérateurs économiques.

En marge de la rencontre, une présentation des produits togolais, à

l'attention des acteurs du monde coopératif et des opérateurs économiques italiens a été faite pour faire connaître les produits togolais aux opérateurs économiques afin de susciter des commandes et des idées d'investissement.

La rencontre a été une occasion de mettre le focus sur , le Plan National de Développement (PND) 2018-2022 du Togo ; l'opportunité d'investissement dans l'agrobusiness au Togo ; l'agropole de Kara : des opportunités d'investissement dans les filières porteuses ; l'expérience pionnière du projet *« Système et instruments de financement de l'agriculture pour la sécurité et la souveraineté alimentaire au Togo »* ; le projet *« Dolcetto »*: un spin-off prometteur dans le marché croissant des fruits exotiques bio ; la nouvelle coopération au développement du Système-Italie pour encourager et accompagner l'engagement des entreprises ; MIFA : un mécanisme innovant au Togo pour une réponse structurée aux besoins des marchés, l'expérience des coopératives italiennes.

Ainsi, les échanges entre la partie italienne et la délégation togolaise ont permis d'identifier les bases d'action pour une collaboration mutuellement bénéfique.

Etait également présent à cette rencontre, M. Calixte Batossie MADJOULBA, Ambassadeur du Togo en France et représentant permanent du Togo auprès des Agences des Unies à Rome.

La rédaction

Elections locales du 30 juin 2019 au Togo

UNE NOUVELLE ÈRE DANS LA GESTION DE LA CHOSE PUBLIQUE

Les togolais se sont rendus aux urnes le dimanche 30 juin 2019 pour élire leurs conseillers municipaux. C'est la première fois depuis 32 ans que le pays organise des élections locales en vue de doter les communes des dirigeants. Pour les autorités togolaises qui tiennent à ces élections, c'est une étape qui va permettre de renforcer les institutions démocratiques dans le pays et accentuer le cheminement du pays vers la démocratie.

D'après les chiffres fournis par la Commission Electorale Nationale Indépendante(CENI), organe chargé de l'organisation et de la supervision des élections, ce sont 11. 447 candidats qui sont en lice pour la conquête des 1527 sièges.

Et pour conquérir les 117 communes sur la base desquelles le pays est organisé, il y a 24 partis politiques et 100 indépendants qui se sont lancés dans la course.

C'est dire combien l'engouement était grand pour ces élections contrairement à celles du 20 décembre 2018.

60% à 65%, c'est le taux de participation annoncé par le président de la CENI, Tchambakou Ayassor qui s'est réjoui de la bonne tenue de ces élections.

Si pour ces élections locales, des incidents et autres anomalies ont été signalés dans certaines zones, il faut tout de même remarquer que de manière globale, les togolais se sont déplacés massivement pour accomplir leur devoir citoyen.

Ainsi à travers ces élections, c'est une nouvelle ère qui s'ouvre dans la gestion de la chose publique. C'est la démocratie à la base, comme on le dit souvent. Se sont donc les communautés à la base qui prendront en charge la destinée de leurs différentes localités.

Rôle d'un conseiller municipal

Le conseiller municipal est un acteur de la démocratie locale. Il fait partie du conseil municipal, dont le rôle est de statuer sur les affaires de la commune. Élu au suffrage universel direct, il a un mandat de six ans renouvelable. Mais quel est exactement le rôle d'un conseiller municipal ? Quelles sont ses fonctions au sein de la politique de la commune ? En quoi se différencie-t-il des adjoints au maire ou du personnel communal ?

Les fonctions d'un conseiller municipal sont multiples. Pour les assurer, il peut parfois toucher une indemnité.

. Représentation des électeurs

Les conseillers municipaux ont, pour la plupart, une coloration politique. Ils ont été élus parce que leur programme, leurs orientations politiques ont été plébiscités par une majorité de citoyens électeurs. Ceux-ci attendent en retour que le conseiller municipal respecte ses promesses, défende leurs opinions et réponde à leurs besoins. Cependant, le rôle d'un conseiller municipal est avant tout de représenter tous les citoyens et de répondre aux besoins de la collectivité sans favoriser aucun intérêt particulier. Si une demande ou une plainte individuelle lui est soumise, il devra y répondre conformément à la politique municipale et sans nuire à l'intérêt général.

Elaboration de la politique municipale

Le rôle d'un conseiller municipal est de voter le budget préparé par le maire et les services municipaux, d'approuver les comptes en fin d'exercice, de décider des travaux communaux à réaliser, d'organiser et de créer les services publics municipaux, de gérer le patrimoine communal, d'aider au développement économique de la ville. Ces fonctions doivent être remplies conformément aux priorités et orientations politiques déterminées par le maire. Le conseil municipal statue par voie de délibérations que le maire est tenu d'exécuter, sauf s'il les juge contraires à l'intérêt général.

Le conseiller municipal : un grand électeur

Le conseiller municipal a le pouvoir d'élire non seulement le maire et ses adjoints, mais également les représentants de la commune dans les instances intercommunales. Dans les communes de plus de 9 000 habitants, il est appelé, en sa qualité de grand électeur, à élire les sénateurs. Pour les communes plus petites, un ou plusieurs délégués pourront être élus à cette fin parmi les conseillers.

Un rôle distinct des adjoints et du personnel communal

Les adjoints sont élus par les conseillers municipaux pour suppléer le maire ou exercer une mission particulière : habitat, voirie, environnement, culture... Quant au personnel communal, il est chargé de mettre en œuvre les programmes décidés par les conseillers municipaux et d'élaborer des procédures pour faciliter leur exécution. La réussite d'une politique municipale passe nécessairement par la mise en place d'une communication fructueuse entre tous les acteurs de la cité. Et c'est aussi le rôle d'un conseiller municipal d'être un bon communicant.

LM

Présidentielle de 2020 au Togo

LES RECOMMANDATIONS DE LA CEDEAO AUX ACTEURS POLITIQUES TOGOLAIS

Le 55ème sommet ordinaire des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est tenu a Abuja au Nigéria, le 29 juin dernier. Plusieurs chefs d'Etats, ont pris pars à ce sommet, parmi eux, le togolais Faure Gnassingbé.

La situation politique dans différents pays de la CEDEAO, la question sécuritaire avec les attaques terroristes et autres actes djiahdistes étaient au menu des discussions.

Et c'est de bonne guerre que la situation politique du Togo, soit en bonne place dans des discussions.

Ainsi, concernant la situation au Togo, le rapport final adopté par la 42ème session ordinaire du conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO au niveau ministériel a rappelé *« …que la mise en œuvre de la feuille de route de la CEDEAO issue de la 53ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO tenue le 31 juillet 2019, a conduit à la résolution de la crise politique au Togo et à la tenue des élections législatives le 20 décembre 2018 ».*

Le Conseil dit également noter avec satisfaction que le pays jouit d'un environnement post-électoral relativement pacifique et qu'il se prépare à organiser des élections locales en 2019(ce qui a d'ailleurs été fait le 30 juin dernier) et des élections présidentielles en 2020.

« Le Conseil a également noté que les députés togolais ont adopté le 8 mai 2019 une révision de la Constitution qui prévoit, entre autres, la limitation du mandat du Président de la République à cinq ans renouvelable une fois et la limitation du mandat des députés togolais à six ans renouvelable deux fois.

Le Conseil a été informé que les élections locales se tiendront le 30 juin 2019 et que les partis de l'opposition sont disposés à participer au scrutin », précise le rapport final.

À l'issue des discussions, le Conseil a formulé les recommandations suivantes à l'endroit du gouvernement et des acteurs politiques du Togo, en demandant à ces derniers de poursuivre le dialogue politique et les négociations en vue d'élections locales et présidentielles pacifiques et inclusives en 2019 et 2020, respectivement.

Autre recommandation, les consultations avec l'opposition et les organisations de la société civile pour préserver le climat politique pacifique qui règne dans le pays.

Par ailleurs, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO a félicité le Togo pour la bonne exécution de la feuille de route de la CEDEAO.

Ce 55e sommet a également procéder à la désignation du Président nigérien, Mahammadou Issoufou comme nouveau président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat.

Le Togo gagne ainsi des points une fois encore, et ceci est à mettre à l'actif de tous les togolais sans exception.

L'on ose croire qu'il en sera ainsi pour l'avenir, car il n y a rien à gagner en cherchant à mettre son pays dans une instabilité.

En rappel, à l'ouverture de la cérémonie a été marquée par l'attribution du Prix d'Excellence de la CEDEAO, Edition 2018, à plusieurs lauréats pour leurs contributions à l'intégration, à la paix et au développement de la sous-région ouest africaine.

Ainsi, M. Kofi Anan, ancien secrétaire général des Nations Unies, a reçu à titre posthume, le *« Prix d'honneur pour les éminentes personnalités »*. Le Dr Améyo Adadevoh a eu le *« Prix du Citoyen méritant »* Germaine Acogny le *«Prix des Arts ».*

LM

Elections locales du 30 juin 2019

LA CENI ANNONCE 50,5% DE TAUX DE PARTICIPATION

CE QUE DIT LE CONTENTIEUX DES ELECTIONS LOCALES

Le président de la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante), M. Tchambakou Ayassor a manifesté son satisfécit après le vote des togolais le dimanche dernier pour élire leurs conseillers municipaux. Le président de la CENI a fait cette déclaration au cours de la nuit électorale où il a profité pour glisser quelques chiffres sur le taux de participation.

50,5%, c 'est le taux de participation à ces élections locales, si l 'on en croit le communiqué de la CENI.

Déplorant quelques incidents survenus durant la campagne et le jour du scrutin, le président de la CENI a rassuré les togolais sur la proclamation des résultats qui selon lui, devrait tout de même prendre quelques jours, en raison de l'acheminement des urnes, le dépouillement et autres paramètres y afférents.

Déjà, la veille, alors que les bruits courraient sur d'éventuelles fraudes et autres irrégularités, M. tchambakou avait laissé entendre que son institution n'avait rien à cacher et que tout serait fait dans le respect de la loi.

32 ans sans élections locales, ce n'est tout de même pas évident. Certes, les cafouillages ont été relevés, mais globalement les togolais ont encore prouvé leur maturité politique et leur envie de faire la démocratie.

Vivement qu'il en soit ainsi pour les échéances en vue, particulièrement celle de 2020.

La rédaction

CHAPITRE X

DU CONTENTIEUX DES ELECTIONS LOCALES

Article 144 : Tout candidat ou liste de candidats peut contester la régularité des opérations électorales sous la forme d'une requête adressée au président de la chambre administrative de la Cour Suprême dans les quarante-huit (48) heures suivant la proclamation des résultats provisoires du scrutin.

Article 145 : La requête est déposée au greffe de la chambre administrative de la Cour suprême.

Il en est donné acte par le greffier en chef. Le président de la chambre administrative de la Cour suprême en informe le président de la Commission Electorale Nationale Indépendante.

Sous peine d'irrecevabilité, la requête doit préciser les faits et moyens allégués.

Article 146 : La requête est communiquée par le greffier en chef de la chambre administrative de la Cour suprême aux autres candidats ou liste de candidats intéressés, qui disposent d'un délai maximum de trois (03) jours pour déposer un mémoire par le greffier en chef.

Toutefois, la chambre administrative de la Cour suprême peut rejeter, par décision motivée, les requêtes irrecevables ou ne contenant que des griefs qui, manifestement, sont sans influence sur la régularité du scrutin.

Article 147 : La chambre administrative de la Cour suprême instruit la requête dont elle est saisie et statue souverainement dans les dix (10) jours qui suivent le dépôt de la requête.

Article 148 : Dans le cas où la chambre administrative de la Cour suprême constante des irrégularités graves de nature à entacher la sincérité et à affecter le résultat d'ensemble du scrutin, elle en prononce l'annulation pure et simple.

Le gouvernement fixe alors par décret en Conseil des ministres et sur la proposition de la CENI, la date du nouveau scrutin qui a lieu au plus tard dans les trente (30) jours suivant la date de la décision de la chambre administrative de la Cour suprême.

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE DU TOGO
(CENI)

N° 030 / 2019/P/CENI

COMMUNIQUE DE LA CENI

Le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) tient à remercier les responsables des partis politiques, les candidats, les électeurs et tous les acteurs pour leur maturité politique et leurs diverses contributions pour le succès de ce scrutin du 30 juin 2019 qui s'est déroulé dans le calme, la sérénité et la paix.

Il se félicite de l'engouement de la population et de la mobilisation de toutes les parties prenantes pour ces élections des conseillers municipaux dont le taux de participation provisoire est estimé à 50,5 %.

Fait à Lomé, le 01 JUIL 2019

Le Président

Tchambakou AYASSOR

IL FAUT EN PARLER

Malawi : **Guidée par « le Saint-Esprit », elle quitte son richissime mari pour le domestique**

La décision de Rosine a laissé tout le monde stupéfait au point où le pasteur de son église lui a demandé de la reconsidérer. Le pasteur qui reçoit d'importantes sommes d'argent de son mari ne croyait pas à cette prophétie divine, mais la femme a choisi le domestique.

À Lilongwe, capitale du Malawi, Rosine M, a quitté son riche époux pour son pauvre domestique après une prophétie divine. Charles B, l'heureux nouvel élu, était employé comme domestique depuis une dizaine d'années par l'ex-mari. *« C'est une honte énorme pour nos enfants et surtout nos proches et parents »* a déclaré Clark N, le malheureux époux, inconsolable après cette décision de son ex-épouse.

Rosine M, a reconnu les qualités humaines de son ex-mari, mais a défendu que la voix de Dieu est au-dessus de tout. Grand croyant, le couple était régulier dans une église évangélique dont le pasteur a tenté jusqu' à la dernière minute de ramener Rosine à la raison.

Rosine M et le domestique ont élu domicile dans un autre quartier de la ville et changer aussi de lieu de culte. Généralement, dans ses églises, ce sont les pasteurs qui reçoivent des prophéties destinées aux fidèles, mais ici, Rosine M l'a reçu directement du Seigneur. Le pasteur a tenté de l'assimiler au diable. Pour lui, perdre un fidèle aussi riche que l'ex époux de Rosine était inconcevable pour ses largesses envers les œuvres pastorales.

Insolite: **Sa belle-famille annule son mariage après avoir vu son statut WhatsApp**

Les réseaux sociaux ont pris de l'ampleur dans le monde. Il ne se passe pas un jour sans que des personnes ne publient des photos d'elles-mêmes ou de moments passés entre amis. Pour ce type d'utilisateurs, les réseaux sociaux sont devenus incontournables. Cette dame béninoise deviendra sage à ses dépens.

Les réseaux sociaux drainent de plus en plus de monde. Autrefois prisés par la jeunesse à 90%, aujourd'hui, tout le monde y attache un intérêt particulier. Facebook, WhatsApp, Instagram, etc., ne sont plus de simples distractions, plusieurs s'en servent pour monter et développer leurs business. Au compte des distractions, WhatsApp a créé le « statut » qui permet de montrer à son répertoire des moments, des photos pour ne citer que cela.

out le monde s'en sert bien. Au nombre des utilisateurs dévoués, se trouve la jeune fille dont nous relatons l'histoire. Son malheur a été d'avoir posté un statut vu par la belle-famille. Elle n'a jamais imaginé que sa vie pouvait basculer du jour au lendemain à cause d'un simple statut sur WhatsApp.

Déjà fiancée, la jeune dame devait dire « oui » devant Dieu et les hommes en septembre 2019. Mais elle a été rejetée par sa belle-famille pour s'être affichée en train de fumer de la chicha dans une vidéo postée sur son statut WhatsApp. La vidéo a été vue par sa belle-sœur et sa belle-mère qui ont tout de suite demandé l'annulation du mariage auprès du futur marié.

Les parents de la jeune fille se seraient rendus auprès de la belle-famille pour présenter des excuses, mais leur décision reste irréversible. La mère du marié refuse que son enfant épouse une femme qui fume la chicha. Pour elle, une telle femme ne saurait donner une éducation convenable à ses futurs petits-enfants. À quelques mois de son mariage, la môme et ses parents restent inconsolables.

ANNONCE

CENTRO S.A.

CENTRO S.A., BP.:20744 Lomé-Togo
Tél.: +228 22 22 56 83 / Fax: +228 22 22 62 52
E-mail: info@centro.tg
web: www.centro.tg

PHARMACIES DE GARDE DU 01/07/2019 au 08/07/2019

***CENTRE*:**
46, Rue de la Gare (face SGGG) 22 21 83 30

***Ste RITA*:** Rue pavée, Doulassamé ¬ Face Hôtel SANA 22 20 90 16

***SANTE*:** Près de NOPATO 70 44 91 37

***N-D de MEDJ*:** Boulevard du 13 Janvier, Angle rue Gaïtou -Face Byblos 22 35 20 02

***AMESSIAME¬BE*:**
Marché de Bè 96 32 97 60

***ADJOLOLO*:** 58, Rue Franz joseph STRAUSS 22 21 05 13

***JUSTINE*:** 291, Bd des Armées-Tokoin Habitat 22 21 00 01

***BON SECOURS*:** Rue du Grand Collège du Plateau - Cassablanca 22 45 76 74

***PATIENCE*:** Tokoin Gbadago 22 21 60 94

***N.D. DE LA TRINITE*:**
Sise au 20 boulevard de la paix à Super Taco 22 21 27 80

***FOREVER*:** Tokoin Forever, Face Garage Central Administratif 22 26 11 77

***AEROPORT*:**
Rte de l'Aeroport SITO 22 26 21 22

***LILAS*:** 7, Route de Kégué 22 26 29 59

***THERYA*:** Mangotigomé-Route de la Foire Internationale TOGO 2000 (à 300m de la Foire) 22 61 56 52

***PAIX*:** Résidence du Benin 22 26 40 91

***FIDELIA*:**
Bè-Kpota, Route d'Attiégou, près de l'hôtel "LE REFERENTIEL" 22 71 95 95

***SARAH*:** Près du centre de santé d'Adakpamé 22 27 09 25

***ELI-BERECA*:**
Route d'Adidogomé, Immeuble SIKOVIC face bureau de Poste 99 91 13 42

***LA REFERENCE*:**
Route de Kpalimé, Adidogomé Assiyéyé, à côté du bar Madiba 22 51 12 12

***BONTE*:**
Route de SEGBE, Wonyomé-Adidogomé en face de la station Sanol 93 95 80 78

***LE SHADAÏ*:**
Face Ecole Théologie ESTAO 22 51 44 25

MATHILDA: Route PATASSE-Lomégan-ODEF 22 51 15 34

***MILLENAIRE*:** Face réserve de la gendarmerie d'Agoenyivé, sur la route de 50m à 300m du côté Nord 22 51 64 31

***ENOULI*:**
Station d'Agbalepedogan 22 25 90 68

***DIEUDONNE*:** Route de LLEO 2000, non loin de FUCEC Agoe-Téléssou 70 44 84 59

***LE-SHAMMAH*:** Sise à amadahomé à côté de la maison des jeunes 70 43 25 85

***BETANIA*:**
Rue Sito, Totsi-Glenkomé non loin de la salle des Témoins de Jéhovah 96 80 10 11

***LA GRÂCE*:**
Près de l'Auberge Sahara avant la Station SUN AGIP Agoè 22 25 91 65

***LA MAIN DE DIEU*:** Sise à AGOE ASSIYEYE non loin 93 40 21 21

***ESPACE VIE*:** Agoe Logopé, face bar Plaisir 2003 99 85 89 07

***ABRAHAM*:**
Agoè-Logopé Kossigan 22 50 10 00

***MAWUNYO*:**
Agoè-Sogbossito, route de Mission TOVE en face de la station OANDO 70 42 34 64

***DIVINA GRACIA*:** Quartier Agoè-Fiovi, Rond point Cool Catch (ancien carrefour Bafana¬Bafana) 93 83 91 00

***TAKOE*:** Avant la station CAP ESSO de Zongo (côté opposé) 22 34 03 42

***ZOSSIME*:**
Zossimé, sur la route de Sanguera près du marché de Zossimé 70 46 26 64

***AVEPOZO*:** A côté de la place publique d'avepozo 22 27 04 86

***DE L'EDEN*:** Route d'Aneho, face cité Baguida 70 42 13 98

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

COMMISSARIAT GENERAL

Commissariat des Douanes et
Droits Indirects

N° _____/2019/OTR/CG/CDDI

AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS/EXPORTATEURS)

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des opérateurs économiques que, dans le souci d'assurer un allégement fiscal sur la mise à la consommation des marchandises sous douane en souffrance, il est institué une mesure de dépréciation des valeurs conformément aux dispositions de l'article 15 du Code des Douanes National.

La dépréciation de ces marchandises sous douane en souffrance (Port, MAD, entrepôt, …) est subordonnée à une demande préalable dans les conditions ci-après :

I- CAS DES VEHICULES

Un taux de dépréciation de 25% pour les véhicules dont la date d'entrée aux magasins et aires de dédouanement est comprise entre le 1er Janvier 2019 et le 31 juillet 2019 ;
Un taux de 30% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018 ;
Un taux de 35% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017 ;
Un taux de 40% pour les véhicules dont la date d'entrée est antérieure au 1er janvier 2017.

II- CAS DES AUTRES MARCHANDISES

En ce qui concerne les autres marchandises en souffrance, une inspection préalable sera effectuée par les services des douanes afin de proposer pour chaque cas de figure, un taux de dépréciation approprié.

Les produits pétroliers ne sont pas concernés par la présente mesure de dépréciation.

III- CAS DES EPAVES ET AVARIES

La dépréciation de la valeur en douane des épaves et avaries tiendra compte du degré de dégradation ou d'avarie et sera effectuée par les services des douanes désignés à cet effet.

La présente mesure prend effet à compter de **sa date de signature et prend fin le 31 juillet 2019**. Toute personne ayant bénéficié de la présente dépréciation doit liquider et payer l'intégralité des droits et taxes **au plus tard le 31 juillet 2019.** Passé ce délai, la dépréciation accordée sera automatiquement annulée.

Le Commissaire Général compte sur le civisme fiscal de tous pour la réussite de cette opération.

Fait à Lomé, le .....

Le Commissaire Général p.i

Philippe Kokou B. TCHODIE

Gestion durable des ressources forestières

LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET LA FAO LANCENT PROJET TCP/TOG/ 3407

Le ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Protection de la nature en partenariat avec la FAO à procédé hier au lancement officiel du nouveau projet TCP/TOG//3704.

Selon M. Kodjo Kudadze directeur de cabinet ministère de l'Environnement, le projet TCP/TOG/ 3704, qui appui à l'élaboration du programme national de gestion durable des PFNL (Produits Forestiers Non Ligneux) et à la mise en œuvre des actions prioritaires est une opportunité de parler également de la 25e journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse.

Le projet met en exergue 3 produits prioritaires notamment le néré, le miel et le karité.

« La gestion durable des PFNL contribuera à la réalisation de l'effet 12 de l'action prioritaire relative à la valorisation des ressources naturelles inscrites dans l'axe 3 du PND initié par le chef de l'état Faure Gnassingbé » , a indiqué Kodjo Kudadze.

Comme actions prioritaires à mener selon le coordonnateur du projet M. Gnama Wiyaou, le renforcement des capacités de production et de transformation, l'outillage des acteurs concernés pour un meilleur aspect qualité et visibilité et l'élaboration d'un programme national de gestion durable des PFNL en vue de créer un cadre plus cohérent d'intervention et de mutualisation des énergies au Togo.

Outre le lancement du projet, la FAO a doté le ministère de l'Environnement d'un véhicule pour le centre de séance forestière de Davié et des équipements informatiques.

La journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse de cette année est axée sous le thème *«construisons l'avenir ensemble»*.

Khaled(stagiaire)

AVIS DE DÉCÈS

ADJA Naka

Communément appelée N'na Madeleine
Décédée le 26 Mai à l'âge de 90 ans

« Tout ce que ta main trouve à faire avec ta force, fais-le ; car il n'y a ni œuvre, ni pensée, ni science, ni sagesse, dans le séjour des morts, où tu vas. » (Ecclésiaste 9-10)

- Le chef du canton de Kouméa
- Le régent du canton de Kazaboua
- Le chef du village Karè à Kouméa
- Le chef du village de Sondè à Kouméa
- Le chef du village de kazaboua centre à kazaboua
- Le chef du canton de Djamdè
- Le chef du village de Kpélouwaï à kazaboua
- Mr TANAN Raphael doyen de la famille TANAN sa femme et ses enfants à kazaboua
- Le curé du kazaboua
- La communauté chrétienne des frères marianistes à Lomé, sotouboua et à Kara
- Le révérend Père PAGNAN Ignace ses frères et sœurs
- La communauté chrétienne du monastère d'Agban
- Le révérend Père Bernard ANATE ses frères et sœurs
- Les sœurs du monastère de kazaboua
- Mme ANATE Kouméalou ancienne Ministre de la communication des Arts et de la culture, Directrice de ISICA à l'Université de Lomé, députée à l'Assemblée Nationale
- Mr BOUWESSO Tchao ancien député à l'Assemblée Nationale
- Mr BATCHASSI Hubert ancien député à l'Assemblée Nationale
- Le doyen de la famille Bodjolé à kouméa sa femme et ses enfants
- La famille Bodjolé à kouméa - Lomé - Sotouboua - en France et au Brésil
- Le Doyen de la famille Kouyitèguè à Tabindè sa femme et ses enfants
- La famille Kouyitèguè à Tabindè - Agombio et ailleurs
- Mme Kouyitèguè Mélanie son mari et leurs enfants
- L'amicale des ressortissants de Kazaboua à Lomé et ses environs
- Mr TANAN Akla-Esso Grégoire sa femme et leurs enfants
- Mr TANAN Biwissiwè Christophe sa femme et leurs enfants
- La famille TANAN à Kouméa, Kazaboua, Lomé, Kara, Sokodé, Sotouboua, Kpalimé Palakoko, Tchébébé, Tchamba, Kazawaï, France, USA, Chine, Canada et d'ailleurs
- La famille TAWANA à Kouméa et à Kara
- La famille Bouwèsso Tchao à Kazaboua et à Lomé
- L'amicale des petits fils TANAN à Lomé et ses environs
- Le Médecin Colonel ADOM Wiyaou KPAO, Directeur Centrale des Services de Santé des Armées de Lomé
- Le Médecin Colonel AGBA Komi Directeur Général de l'Ecole des Services de Santé des Armées de Lomé
- Le Médecin Colonel TCHAMDJA Flavien Directeur des ressources humaines au CHU SO
- Le Médecin Lieutenant-Colonel GUMEDZUE Directeur Adjoint du pavillon militaire
- Mr Kominte président de la cour d'appel à Lomé sa femme et leurs enfants
- Mr KPANTALA Gerard doyen de la famille KPANTALA à Lomé
- **Les familles:** TCHANDAO-ANATE-BOULEWE - BOUHEWA-TCHATALA -KPANTALA - PITEKELABOU - ALABA - ANAKPA - PLAOUTIKISSI-BOUKPETI-BATCHASSI - HALAWI - TOWOULEBA-KPAKPAÏ- KADE - SEKO - KAGBARA - PEKPENDI - TALBOUSSOUMA- PTOSSOU-PATAYODI-PANA-ABOUWA- GNAROU-WALLA-ASSIMTI-PATAYASSI- FALAYEM-PAMNAÏ-M'BOUSSI-GOUVIDE- POUTAKI-LEMOU-KABISSA-KOUBOUSSA- KADJAMOU-ABALOUNOYOU-TCHOKODO- BAKPA.

Les familles parentes, alliées et amies ont la profonde douleur de vous faire part du rappel à Dieu de :

ADJA Naka

Communément appelée N'na Madeleine
Décédée le 26 Mai à l'âge de 90 ans

Vous renouvellent leurs sincères remerciements et vous prient de bien vouloir assister ou de vous unir d'intention aux cérémonies des obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après :

PROGRAMME DES OBSEQUES

Jeudi 04 Juillet 2019

18h 30 à 20h : Veillée de prière à l'Eglise catholique Théotokosse à Agoényvé

Vendredi 05 Juillet 2019

18h 00 : Levée du corps à la morgue de CHR Lomé commune pour Kazaboua

A Kazaboua

18 h à 22 h : Veillée de prière à la maison mortuaire Maison Royale TANAN

Samedi 06 Juillet 2019

08h 00 : Messe d'enterrement à l'Eglise St LOUIS de Kazaboua (préfecture de sotouboua) suivi de l'inhumation au cimetière catholique du village

N.B : Les salutations seront reçues à la maison mortuaire

Dimanche 07 Juillet 2019

08h 00 : Messe requiem de sortie de deuil à la même paroisse, suivi de danse traditionnelle.

Maison mortuaire : ***Maison Royale TANAN***

LE TOGO À L'EXPOSITION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE CHINE-AFRIQUE

A la suite de la réunion de suivi du sommet Chine-Afrique (FOCAC) s'est ouverte le jeudi 27 Juin à Changsha, capitale de la province chinoise du Hunan, la première édition de l'Exposition économique et commerciale Chine-Afrique.

Placée sous le thème *«Coopération gagnant-gagnant pour un partenariat économique plus étroit entre la Chine et l'Afrique »*, cette exposition est la plate-forme de référence de coopération économique et commerciale relevant du mécanisme du FOCAC, initiative qui figure parmi les huit (08) mesures phares annoncées par le Président Xi Jinping lors du Sommet du FOCAC en septembre 2018.

Une forte délégation togolaise, conduite par le Secrétaire Général de la Présidence de la République, M. Patrick TEVI-BENISSAN, prend part à cet évènement de trois jours.

Notons aussi la presence de M. Germain MEBA, président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Togo, de M. Kueku Banka Mawuena JOHNSON, Directeur Général du Centre Togolais des Expositions et Foires et de M. Nesitang ABINA, Chargé d'Affaires de l'Ambassade du Togo en Chine.

Lors de cette première édition, plus de 10.000 invités et négociants venant notamment de 53 pays africains et des organisations internationales, dont l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale du commerce prennent part à cette exposition.

Cette exposition constitue un rendez-vous au cours duquel des experts partageront leurs points de vue sur le renforcement des échanges bilatéraux à travers des conférences, séminaires, forums et salons sur les thèmes tels que l'agriculture, le commerce, l'investissement et la construction d'infrastructures.

A l'instar des autres pays africains, le Togo a ouvert un pavillon dans le centre d'exposition de plus de 40.000 m² dédié aux pavillons nationaux et des zones d'exposition pour les entreprises.

Dans le stand du Togo sont exposés les produits *« Made in Togo »* des entreprises telles que Champiso, Choco Togo et des objets d'art.

Cette exposition constitue également une bonne occasion pour la délégation togolaise de saisir les opportunités offertes pour renforcer les relations économiques et commerciales entre le Togo et la Chine.

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

41, rue des impôts
02 BP 20823 Lomé TOGO
Tél : +228 22 53 14 00
Email : otr@otr.tg

OTR - TOGO
OTR - Office Togolais des Recettes
OTR - Office Togolais des Recettes

8201 RENSEIGNEMENTS
8280 ANTICORRUPTION

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg